Image not found or type unknown

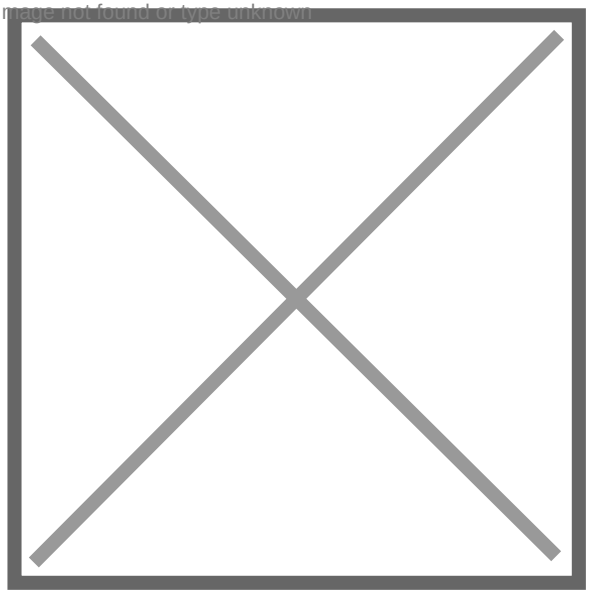

Entamer une demande d'abandon de paternité

Par **Dieter**, le **25/10/2007** à **15:40**

Bonjour, suite à de très nombreux problèmes rencontré avec mon ex compagne et ma fille, j'envisage d'entamer une procédure d'abandon de paternité. pourriezz SVP m'informer de mes droits en la matières et des implcations que cela entraîne sur le patronyme, les droits de succéssion et la pension alimentaire. Avec mes remerciements

Par **papa tango charly_old**, le **28/10/2007** à **21:04**

on divorce autant qu'on veut, mais on reste toujours père.

Par **Dieter**, le **29/10/2007** à **17:44**

Non il ne s'agit pas du tout de ça. Je sais qu'il ya une démarche à faire. Ce que je demande c'est quels sont mes droits et votre réponse n'en est absolument pas une !!!! ^etes vous juriste ????

Par **Upsilon**, le **30/10/2007** à **15:27**

Heu... On ne peut plus renoncer à la paternité depuis qq années déja...
Vous pouvez CONTESTER votre paternité selon certaines conditions strictes, mais de la a

autoriser qqun a abandonner son enfant !?

Vraiment je ne vois pas !

Ps: Master 2 Notarial Paris. Je pense être apte à vous répondre.
Pour information, la personne qui vous a répondu avant est elle même qqun de compétent..
Nous surveillons régulierement les réponses afin d'éviter le plus possible de mauvaises infos.

Cordialement,

Upsilon.

Par **Petit tom**, le **10/01/2008** à **09:59**

Je suis dans le mème cas que toi et ne trouve aucune réponse à mes questions ou bien si j'en trouve mais pas celle que j'aimerais avoir tout se que je peux dire c'est que c'est toujours pareil c'est toujours le père qui est le dindon de farce. Voilà bon courrage à toi et si je trouve des réponses à mes, à tes questions je te renvois un message.

Par **Dieter**, le **10/01/2008** à **10:08**

Merci c'est très sympa. je ferais la même chose si j'ai des renseignements plus positifs. Je ne comprends pas d'ailleurs car une mère peut demander à ce que le père fasse un abandon de paternité (notamment en vue de l'adoption de l'enfant par son nouveau compagnon) et pas un homme !!!! c'est vraiment n'importe quoi !!
Bon courage à toi aussi. tu ne peux pas savoir comme je regrette d'avoir reconnu cette enfant que d'ailleurs je ne voulais pas (sa mère m'a annoncé sa grossesse 5 mois après notre séparation !!!).
Aujourd'hui j'ai refait ma vie avec une femme que j'aime profondément, nous avons 2 enfants que j'adorent et mon ex et ma fille me pourrissent la vie un maximum!! j'en ai vraiment marre !!!!

Par **maman poule**, le **12/01/2008** à **14:10**

je recherche la meme chose pour mon compagnon qui a eu avec son exe 2 enfants sans en avoir était au courant (elle prenait soit disant la pillule) ezt aujourd'hui nous pourrie la vie en arrive meme au point de nous envoyer des as !!
si vous avez des trucs interessants merci de me contacter aussi

Par **cricri78**, le **14/01/2008** à **22:44**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

mon mari a vecu la meme histoire que toi , et a la demande de son ex , nous devons faire une demande d'abandon mais nous sommes dans l'impasse totale .
cette demande se veut lié a un projet d'adoption par son compagnon;(enfin c'est ce qu'elle dit!)mais elle veut que son fils prenne d'abord son nom propre .
il faut expliquer dans la lettre pourquoi tu decide d'abandonner ton enfant , et voir meme expliquer que tu ne le voulais pas avec tous les details possibles.
Tu explique que tu as refait ta vie et que tu ne veut plus revenir sur ton passé ....
Ensuite faire une demande au tribunal et joindre la lettre en meme temps.
Mais attention!!!!!!!! Si tu devais passer au tribunal pour ta demande , les juges ne seront pas du tout agreable, mais je pense que tu as deja eu a faire a eux.
Suite a des recherches , il est tres difficile d'accepter une demande d'abandon meme si les 2 parties sont d'accord!!!

Je viens d'apprendre a l'instant qu'il faut faire une lettre de desavoeux de paternité , si quelqu'un peut m'expliquer le therme !!!
Je te tiens au courant si j'ai des news !!! et fais en pareil pour nous si ta demande a avancer!!!
a bientot

Par **louloutte12**, le **07/11/2008** à **18:10**

Bonjour à tous,
Je vais me faire l'avocat du diable, mais je suis moi même confrontée à cela avec mon ex-conjoint qui ne veut plus, comme ça du jour au lendemain voir sa fille (elle a 10 ans) car il me voit en elle et ça l'insupporte ! Comment peut-on en arriver à une extrémité pareille....?? il s'agit d'un enfant pas d'un paquet de kleenex qu'on peut jeter à sa convenance. C'est tout une vie qui va s'effondrer, un équilibre qui va disparaitre...Comment peut-on faire cela. Un enfant est ce qu'il y a du plus beau au monde....voulu ou pas. C'est une partie de nous. Je ne veux incriminer personne, mais simplement comprendre, car peut importe l'histoire des grandes personnes, à la finalité c'est l'enfant qui va trinquer....A bientot

Par **cricri78**, le **07/11/2008** à **19:11**

Je souhaite réagir mais toutes les histoires sont différentes , donc je pense que non vous ne pouvez pas comprendre cette démarche , meme si on parle d'enfant et non d'un paquet de kleenex ,

Ne jamais juger lorsque l'on ne connait pas l'histoire ni les personnes.

Par **maman poule**, le **08/11/2008** à **07:52**

enfin vous savez qd on va chercher les enfants et qu'on se fait traiter de sa...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

que sa fille dit que le compagnon de sa mere s'appel papa et qd on lui explique qui est son papa et qu'elle dit "'non"
quand vous avez constament :chats empoisonnés ,vitres cassées!"
quand cette petite fille si gentille de 5 ans tente d'étrangler sa demie soeur de1 an et dit "maman a dit" quand on lui explique que c'est pas bien et que le week apres la meme fillette assome sa meme demi soeur;a force ca fatigue de ne devoir que lui expliquer que c'est pas bien meme si maman a dit
quand vous voyez que cette fillette a 6 ans dit que son pere la tape a la police ,que le papa est ebtendu au commissaria et qu'ensuite la fillette dit " c maman qui a dit de dire"
non franchement il y a des moment ou on peut plus et ou il faut penser aussi aux autres enfants sans mettre leur vie en danger!
vous savez qd votre fille arrive en hurlant qu'elle lui a fait mal et s'evanouie a vos pieds ca fait peur

Par **cricri78**, le **08/11/2008** à **18:23**

Je comprend que cette vie est très dure a supporter ,c'est pourquoi il y a des personnes qui ne comprennent nos situations ,il se permettent de juger sans etre passé par là, ma famille et moi commençons à se sortir de ce désespoir mais comme on dit, le passé ressurgi un jour ou l'autre;

Bon courage à toi maman poule .

Par **louloutte12**, le **10/11/2008** à **10:06**

Bonjour à vous,

J'ai lu vos histoires et je suis vraiment désolée que vous viviez des situations pareilles, encore une fois, ne vous méprenez pas, je ne juge personne.....J'essaye de comprendre comment on peut en arriver là car nous ça nous tombe dessus. Maintenant pour toi Maman Poule, n'est-il pas possible, de saisir le JAF et d'expliquer les choses que vous vivez par rapport à cette maman ? Car le centre du problème c'est elle. La petite n'y est pour rien, elle se fait manipuler par sa mère et malheureusement à son age elle ne peut pas savoir que c'est de la manipulation...Elle sait différencier le bien du mal mais sa mère lui "a tellement lavé le cerveau" qu'il vous faudrait certainement l'aide d'une psychologue pour enfant, pour que les choses reviennent à la normal. En tout cas, vraiment bon courage à tous... A bientot

Par **sph63**, le **16/01/2009** à **20:26**

tu sai je trouve que tu as raison pourquoi un pere n'as pas les meme droits qu'une mere moi j'ai un roblme mai en sens inversé et je ne sais pas comment y remmedier je sus maman de deux arcon mais le papa me ditkil ne veut pas entendre parler de ces fils et me fai des menaces de mort je ne sai comment my prendre pour u'il me foute la paix

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **cricri78**, le **17/01/2009** à **08:26**

boujour sph63,

Je comprend bien que tu souhaite qu'il te foute la paix et que tu puisse retrouvé une vie paisible mais explique moi un peu plus en détail ta situation , paye t-il une pension? ton ex ne veut plus voir tes enfants ? et quel age ton tes enfants?

A bientot

Par **sph63**, le **17/01/2009** à **11:01**

bjr cricri78 oui il paye la pension mai ne veu lus les voir il a dit de meles mettre bien profond.....ma menacer de mort mai bon je voudrer juste savoir si on peut repondre a ma question comment si prendre pour faire les demarches necessaire.ils ont 4ans et bientot 1an tou ca par ce que je n'ai pas voulu lui founir le lait et la farine pour le peti je trouve cela normal que c soit a lui de prevoir quand il prend ces fils il a repodu qu'il me donner la pension pour ls petits et que c'etait a moi de tt lui donner.et c'est ainsi qu'il en est venu au fait de ne plus les vouloirs.

Par **jolane23**, le **27/03/2009** à **20:10**

bravo les femmes, moi j'ai trois filles, je suis marié depuis 16 ans, cette année je viens de prendre en pleine gueule que ma femme voulait divorcer, elle s'est trouvée une copine pendant que j'étais au boulot, facile cela fait 10 ans qu'elle ne travaille plus, aujourd'hui elle va se faire le double de salaire par rapport à moi sans travailler, je dois payer une pension, je ne verrai mes filles que 4 jours par mois et je suis traité comme un criminel par le système judiciaire, vous vous demandez pourquoi certains mecs pètent les plombs?
J'ai acheté une maison pour ma famille que je paye depuis 9 ans, seul évidemment car je suis seul à travailler, cependant je lui doit la moitié car on est marié, avec les aides de notre super système social, elle va se racheter une maison, avec un super apport car je rappelle qu'elle va toucher la moitié de ma maison, moi à l'inverse je ne peux plus emprunter car ma pension alimentaire me l'interdit, ou est la justice la dedans et comment voulez vous que les choses se passent bien dans ces conditions?
je n'approuve pas l'abandon de paternité mais je comprends les hommes qui en arrivent à cette extrémité

Jolane

Par **61coco61**, le **11/05/2011** à **22:29**

bonjour a tous je comprends le probleme car ns vivons en couple depuis 3 ans et ma

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

compagne a eu sa premiere fille avec son ex compagnon.monsieur ne veut plus entendre parlé de sa fille(et je vous jure ces les mots qu il a employé)on as pourtant essayé de le contacter par x moyens mais celui ci refuse tous dialogues.cette jeune demoiselle as 6 ans maintenant et elle es passer par le psychologue car elle etait pas bien pendant plus de deux ans.enfin voila donc je resume un pere qui rejette sa fille depuis trois ans et souvent plus des fois devrais renoncer a ses droits.a oui j oubliais celui viens d avoir un enfant mais rien ni changes ,tjr absent pour sa fille.c est ignoble.bon courage a ceux qui sont dans le meme cas.

Par **mimi493**, le **12/05/2011** à **00:28**

Faites en sorte qu'il paye la pension (quitte à le faire condamner au pénal, et s'il ne paye pas, surtout faites-le, car ça permettra à l'enfant de se défendre quand on lui demandera de payer une pension à son père).
Si vous ne voulez pas de cet argent, mettez-le sur un compte au nom de l'enfant (attention, surtout pas un compte où les deux titulaires de l'autorité parentale peuvent retirer l'argent sans rien dire à l'autre), et ça lui fera un pécule à sa majorité (payer le permis par ex)

Il faut aussi faire une procédure pour lui enlever l'autorité parentale

Par **orquidee**, le **15/10/2011** à **19:55**

Bonjour
moi aussi je rencontre un souci j'ai adopte un enfant a l'age de 8 ans aujourd'hui il a 20ans et ne supporte pas d'avoir ete adopte donc je me trouve avec un gros souci il nous reproche de l'avoir adopte et cela n'est pas facile a vivre pour nous il deviens carrement invivable .Que feriez-vous a ma place. Il demande de faire une demande d'abandon

Par **corimaa**, le **16/10/2011** à **12:23**

Bonjour, avez vous fait une adoption simple ou plenière ?

L'adoption plenière est irrevocable de la meme façon qu'on ne peut renier un enfant biologique

L'adoption simple est revocable pour motif grave du genre, violence, tentative de meurtre...

Dites lui qu'il prenne un avocat et voit avec lui les possibilités d'une revocation puisqu'il en a tant envie et il verra de lui meme que ça ne se fait pas comme ça.

En attendant, vous restez son obligé alimentaire et lui aussi envers vous

Par **petite sirene**, le **19/02/2012** à **17:04**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

je suis un peu effaree de lire que des peres ont leur vie pourrie par des enfants qu'ils ne voulaient pas.
quand on fait l'amour on sait qu'on peut devenir parent il y a un moment il faut assumer les consequences de ses actes meme si on veut pas d'enfant d'une femme, quand bebe est là il est la et vous ne pouvez pas fair comme si vous n'y etiez pour rien...
bref moi je viens d'avoir un enfant avec un homme qui voulait absolument un bebe qu'il assumerait pleinement.c-a-d de sa presence reguliere et d'une aide financiere...seulement voila fort de beau discours monsieur qui voulait absolument que bebe porte son nom a reconnu son enfant,a donc autorite sur bebe un droit de visite etc ...mais n'a jamais versé un rond pour habiller le petit ange...alors je me demande si je peux faire en sorte qu'il abandonne sa paternite....en effet ,soit il est pere et donc assume l'enfant dans tout ce que ca implique ,soit il n'est pas pere et dans ce cas,il n'a aucune raion d'avoir son mot a dire sur l'education,les soins etc...les hommes ont cette faculte de choisir ce qu'il veulent mais n'oubliez pas messieurs que ce sont des petits etre d'amour,fragiles et non pas des sacs ou des lots qu'on prend ou qu'on prend pas.

Par **amajuris**, le **19/02/2012** à **17:22**

bjr,
comme il est le père biologique et le père légitime, sa paternité est incontestable donc toute procédure pour lui la retirer est inutile.
pour le versement d'une pension , il faut vous adresser au JAF.
malheureusement les promesses n'engagent que ceux qui y croient et non ceux qui les font.
cdt

Par **petite sirene**, le **19/02/2012** à **19:20**

merci pour votre reponse lol on m'a dit le meme dicton il n'y a pas si longtemps.
je dois faire partie de cette espece en voie de disparition qui fait des promesses quand elle peut les tenir.

Par **memphis57**, le **19/03/2012** à **10:21**

Bonjour a tous,
je dirais que je comprends vos histoires, et pour cela je vais vous expliquer la mienne car je ne comprends pas que ce soit toujours les papas qui soient fustigés dans ce type d'affaire.
Séparé depuis quatre ans, j'avais reconnu un enfant qui n'etait pas le mien, je le savais des le départ mais j'aimais a ce moment là la mère.
Je lui ais donc proposé de reconnaitre l'enfant qu'elle portait, elle m'a expliqué que des le départ elle voulait un enfant mais pas de pere, elle a donc cherché dans son entourage qqu'un pour passer la nuit avec elle juste une fois pour procréer.....
enfin bref, je l'ai reconnu etc... maintenant séparé, ne voyant plus cette petite, j'ai appris que le vrai pere veut la reconnaitre, il a fait une demande de reconnaissance de paternité au tribunal avec test adn a l'appui, je suis maintenant obligé d'envoyer un courrier au tribunal qui

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

certifie que je ne suis pas le pere de cette enfant.
Mais pour ma famille (parents, grands-parents, oncles et tantes etc) ils considerent que j'abandonne l'enfant, que je ne l'aime pas et ne l'ai jamais aimé, alors que c'est faux et que je ne demande que ca de la garder pres de moi, je l'ai eleve pendant trois ans, et maintenant du jour au lendemain, c'est moi qui suis insulté d'abandonneur d'enfant et surtout le vrai pere me dit aussi que je lui ait volé sa fille..... enfin tout cela pour dire qu'il faut arreter de dire que c'est les peres les mauvais, il y a parfois des exceptions alors avant de juger, et de dire que les peres qui abandonnent leurs enfants sont des mauvais peres, il faudrait parfois se renseigner et vous verrez que des fois ils n'ont pas le choix car la LOI francaise les y oblige.... Merci d'avoir pri le temps de me lire.....

Par **sos aider moi**, le **25/01/2013** à **22:03**

bonjour a tous qui sont dans une situation très grave psychologiquement. en septembre 2001 j ai eu un petit garçon que j ai reconnu ... a l'époque j étais militaire , En rentrant de mission en 2003 par surprise j ai trouvé en rentrant chez moi plein d affaire de garçon qui ne m appartenais pas ... a l époque je n avais que 20ans ... j ai voulu par la suite tenir mon couple mais en vain la situation s'est dégrader la mère étant une grande consommatrice de Canabis bref... peu à peu un climat de violence a regné ... j en suis venu au main le jour ou elle a décider de m avouer son infidélité ... "ce que je regrette bien entendue" .... je l ai gifler en en parlant avec sa soeur elles ont decidé d aller porter plainte ... et la en plus de des violence volontaire je me retrouve avec une accusation de viol sur conjointe au fesse .. je précise que la soeur et la mère de mon fils sont très lier de par le fait qu ils n ont ni père ni mère mais ont grandis avec un beau père qui est très gentil et qui a fais de son mieux au décès de la mère ... EN tous cas je suis passer en jugement j ai obtenue mon non lieu pour le viol et j ai reconnu les violence que j avais faite ... après plus de nouvelle du petit ni de la mère qui a quitter l appartement car loyer impayé car quand j envoyais des mandats de mon régiment elle preferait les fumer si vous voyer ce que je veux dire ...APRES plus rien disparition totale... il avait alors presque trois ans ... j ai donc été condamné pour violence sur sa mère et placer sous controle judiciaire avec interdiction de rentrer en contact avec sa mère mais une autorisation et un droit de visite pour voir mon fils .. en l an 2006 sa mère a appelé le soir de noël en me disant ton fils te demande j étais alors chez mes parents ... j étais très heureux ... je lui ai parler il m as appelé papa ... malgrès le contrôle judiciaire encore en cour sa mère m as demander de venir la voir avec le petit ... je sentais que je devais me méfier mais j ai été pour le petit oubliant le passé... en arrivant la bas je trouve mon fils qui me parle de garçon qui venais a la maison trois quatre même cinq sa mère qui parle avec les dealeur du coin qui consomme toujours ... j ai dit olala la galère dans ma tête .. c est alors qu'elle me demande un deuxième enfant me disant qu'elle regrette ce qu'elle a pu faire... j en parle alors a ma mère qui me dit ne la touche pas ne lui fais pas d enfant j avais quand même en tête de refuser ... j apelle mon avocat qui me dit sort de la maison on ne sais jamais ... je lui dit oui mais très tétu je rentre chez moi et reviens le lendemain voir mon fils ... au bout d une semaine je demande le livret de famille a sa mère pour en faire des photocopies ... pour une démarche d appartement extrais de naissance etc... en partant avec elle appelle sa soeur qui lui dit attention il va kidnapper le petit pourtant loin de la cette idée... ELLE court au commisariat et la porte plainte pour pour vol du livret de famille .. a mon arriver je trouve la police qui m interpelle et me place en garde a vue je m explique il me relache avec une convocation a un nouveau jugement ... fin 2006 je suis condamné a payer 3000 euros a sa mère pour avoir pris le livret de famille et donc contourner mon contrôle judiciaire alors que c est elle qui m as dit

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

de venir ... je ne paye pas et la redisparition de la mère et du petit... IL Y A DEUX SEMAINE donc aujourd' hui en début 2013 j ai appelé la tante en disant que je veux voir mon fils le petit a aujourd hui 11 ans et en aura 12 en septembre ... il a un portable il m as appelé avec tout ce qui s'est passer bien jusqu a qu il commence a a me dire par téléphone ma mère est comme ci ma mère est comme sa ... il a 9.5 DE moyenne sur 20 il est en 6éme.. C est pas top du tous mais bon... la mère a fouiller son téléphone et est tomber sur les messages ou il disais ma mère est comme si ma mère est comme sa ... en voyant ses messages elle a immédiatement fais coupé sa ligne de manière a ce que je ne puisse plus le contacté...J ai contacté sa tante qui a tenter de me taxer un max de finance me prenant pour une poire genre emmène moi l argent et tu le verra j estime que ce n est pas un otage ni une voiture en loc... sa tante a été faire une main courante pour harcèlement téléphonique pour 14 messages envoyer en disant je veux voir mon fils j ai des droits ... ce soir plus de nouvelle plus rien ... j ai donc pris la décision de vouloir faire un abandon de paternité je suis suivit par un psy pendant que sa mère a refais sa vie a une petite fille et gratte ses aide de femme sois disant isoler a ne plus savoir qu en faire ... je suis marier depuis deux ans et cette situation me perturbes grave ... Je veux donc aussi en même tant le destitué a 100pourcent de tous bien au cas ou si je décède car j ai quand même une bonne situation financière bien etc je n aimerai pas que sa mère et sa tante puisse jouir de ses bine hériter de par son intermédiaire au cas ou si moi et mon épouse venais a décéder soudainement et donc être en litige avec ma famille ou même qu il décide de tous vendre a sa majorité par ce que maman et tata veulent des sous ... qu en penser vous pourriez vous m'aider sil vous plais...

Par **mamala**, le **28/06/2013** à **22:47**

Bonjour,
j'ai plusieurs questions qui me trottent dans la tête mon ancien compagnon ne donne plus de signes, ne cherche pas à avoir des nouvelles de notre ptite fille 18 mois. Il le cherche pas à savoir si on manque de quoi que se soit sachant aussi que je suis enceinte de 8 mois .C'est un homme qui n'ai pas mûr qui a déjà 2 enfants d'un premier mariage et ne prend pas non plus nouvelles de ses 2 ptits non plus . Je voudrais savoir si il est possible e demander une abandon de droits le concernant sachant que si il la prend il va mal le prendre comment puis je faire ?

Par **fab62160**, le **10/08/2013** à **10:05**

Je pense que souvent les mamans sont aussi fautifs. je veux dire que souvent ce sont les mères qui font pour en arriver là mais sa sera toujours les enfants qui en paieront les conséquences et malheureusement les pères aussi.Quand c'est la mère qui jouent avec les enfants on ne dit rien quand c'est le père c'est autre chose.
Moi j'ai entendu 35 ans pour être papa Seulement je me demande si la mère avait la meme intention dans la tete à savoir si elle voulait vraiment fonder une famille. Car lorsqu'elle était enceinte elle a été reccouché avec son ex. malgré tout j'ai passé sur ca et j ai tout fait pour voir cette petite naitre et la reconnaitre et malgré tout elle a continué ces soit disant erreurs. A ce demander si elle veut vraiment que les enfants ont un pere ou si elle veut seulement les faire reconnaitre pour la pension et autre. Alors j'ai pris aussi cette déscision de ne plus voir ma fille Il ne faut pas toujours en vouloir au père. Les pères ont le droit aussi de continuer leur

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

vie.

Par **jerome024**, le **14/05/2015** à **20:57**

bonjour à tous
suite à ma séparation plutot compliqué la mère de ma fille et des "amies" m'ont fait passé pour un monstre! elle m'a quitté alors que je venais de me casser la jambe puis elle a abandonné sa fille plusieurs semaines puis elle est revenue pour récupérer notre fille! je m'en suis occupé 4 mois tous seul, 4 mois pendant lesquels elle a tout fait pour me faire passer pour un monstre maltraitance sur elle sur ma fille et meme mon chien! elle a fait faire part des amies des attestation mensongere en me disant si tu demande la garde je les utiliseraient forcément et un peut crédule je me suis dit je vais utiliser la justice pour garder ma fille loin de ces personnes et de sa mère! mais finalement quelques semaine plus tard elle obtient la garde et moi vous connaissez la musique un week end sur deux et moitié des vacances scolaires! j'ai alors pris la décision de partir retrouver ma famille a 500 klm elle a commencée a dire que j'abandonné ma fille!! je paye ma pension mais je ne vois plus ma fille la distance et tous les couts de déplacement a la charge du père forcément font que je verrais surement plus jamais ma fille, aujourd-hui je n' arrive pas à passer le cap j'ai alors dit au dernier ami commun que l'on est de lui dire de faire une demande d'abandon de mes droits de paternité! pour certain je suis un monstre mais les femmes ont tous les pouvoirs aujourd-hui en france c'est malheueux mais c'est comme sa. Mon ex me fera payer toute ma vie et sera toujours sur mon dos, vous allez me dire mes ta fille elle a rien demandait elle! Mais croyez moi avec tous le bourage de crane que ma fille va subir elle aura besoin de tous sauf de son père! La justice Française est et restera toujours décevante en se qui concerne les séparations et les droits de garde! résultats des hommes brisés qui n' arriverons jamais à refaire leur vie!

Par **Celuiquidit**, le **22/12/2016** à **11:41**

Les mères isolée sont capables de faire 3 enfants de peres différents en étant isolée depuis le premier ... Aujourd'hui c'est l'argent qui contrôle ... Tout les contrats hommes femmes mariage ou reconnaissance de l'enfant ex... font signé les mecs leurs propres perte ... mais ça il faut le savoir très tôt ... Aujourd'hui les couples ne tiennent plus ... Donc pourquoi signer quoi que soit ... Faite passer le message pour que les mecs retrouve le pouvoir de leurs vie et qu'ils ne sont plus esclaves du système et des lois ...

Par **Youpiya**, le **03/01/2017** à **14:07**

Je cherchais comment renoncer à ma paternité, ce qui m'a conduit sur ce site ... j'ai tout lu.
Je n'ai pas l'intention de m'épancher sur mon histoire personnelle et les raisons qui me poussent à chercher ces renseignements, j'ai bien compris que les hommes n'ont aucun droit aux yeux de certaines femmes.

Simplement, je suis de tout coeur avec CEUX qui recherchent ce type de solution (on n'y vient

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

pas pour rien ...) et je souhaite leur faire savoir que je partage leur douleur.

Quand à CELLES qui se permettent de vous juger messieurs, dites-vous qu'elles ne sont pas affectivement armées pour vous comprendre. Mettez-vous simplement à imaginer que votre sexe suffisait déjà à vous juger. Aujourd'hui, un homme, fusse-t'il le plus doux, le plus attentionné, le plus aimant, n'est jamais que la carpette de la majorité des femme (non, pas toutes).

Alors laissez glisser, allez au bout de vos démarches, tenez la liste à jour de tous vos échanges, juridiques, amicaux, inamicaux, constituez un DOSSIER et appuyez-vous dessus pour arriver à vos fins.

C'est long, c'est pénible, mais c'est ce qui garantira votre bonne foi. Amicalement, bon courage pour cette nouvelle année.

Par **amajuris**, le **03/01/2017** à **15:50**

bonjour,
en droit français, il existe seulement des actions en contestation de filiation devant le TGI.
en la matière, l'analyse biologique est de droit, si cette analyse confirme la paternité de l'état-civil, le juge ne modifiera pas la filiation.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés